

## LA VOILE

### À propos de ce sport

La voile a fait son apparition aux Jeux paralympiques de Barcelone, en 1992, en Espagne, à titre de sport de démonstration. Huit années plus tard, cette discipline a été incluse au programme officiel des Jeux paralympiques de Sydney, en Australie, en 2000.

Cette discipline est ouverte à tous les athlètes quel que soit leur handicap. Les compétitions sont divisées en deux épreuves : le RM 2,4 et le navire de relève (Sonar). Le RM 2,4 est une épreuve en solo qui comporte une course à bord d'un bateau à quille d'une longueur de 4,1 m. **On utilise ces bateaux pour la compétition notamment pour leur stabilité.** L'épreuve à bord d'un navire nécessite la participation d'une équipe de trois athlètes à bord d'un voilier de 7 m. Toute la flotte est en place pendant la compétition, c'est-à-dire que tous les athlètes s'exécutent simultanément. Les athlètes obtiennent des points en fonction de l'issue de leur course et l'équipe ou l'athlète qui obtient le pointage combiné le moins élevé et le moins de points de pénalité à la fin de la compétition remporte la victoire.



### Admissibilité

Le classement des athlètes est fait en fonction de la performance de divers mouvements et aptitudes liés à la voile. Le comité international olympique (CIO) a adopté des procédures élaborées par une [fondation internationale de voile pour personnes handicapées](#) en vue de régulariser le processus de classement. **Une équipe de préposés au classement examine les athlètes exécutant les cinq fonctions de bases en voile : la stabilité, le contrôle manuel, la mobilité, la vision et l'ouïe.** L'équipe attribue un pointage allant de un à sept qui correspond au taux de réussite des mouvements choisis. Pour l'épreuve en équipe, le pointage combiné de tous les membres d'une même équipe ne peut pas dépasser 14 points.

### Modifications

La voile aux Jeux paralympique suit les règlements établis par une [fédération internationale de voile \(International Sailing Federation\)](#). En plus de ces règlements, on tient compte également des modifications mises en oeuvre par la fédération internationale de la voile pour personnes handicapées. **Avant la compétition, les préposés au classement, les délégués techniques et(ou) le comité de course doivent approuver l'équipement.**

